

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

**Etaient présents :** **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.1), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chaleze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danièle GIRARDOT) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

**Etaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER.

**Secrétaire de séance :** D. PARIS

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD, T. BENETEAU, Y.M. DAHOUI, J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), M.N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, J.M. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, J.M. BOUSSET, J.M. MAY.

**Mandataires :** F. MONNEUR, E. DUMONT, J.P. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, J.C. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, J.Y. PRALON, D. PARIS, J.M. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, J.M. FAIVRE, R. DEMESMAY.

**Délibération n°2012/001655**

**Rapport n°10.3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil**

## Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

**Commission : Questions diverses**

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 15 décembre 2011, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Le Bureau s'est réuni le vendredi 27 janvier 2012 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

#### **Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 24 novembre 2011.

### **Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

#### **Finances**

#### **Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour l'entretien et les grosses réparations du patrimoine bâti**

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- a approuvé la convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour l'entretien et les grosses réparations du patrimoine bâti,
- a autorisé Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de cette opération,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à engager en tant que membre du groupement, toute démarche et procédure nécessaires à la passation des marchés sus-visés par le coordinateur.

Avenant n°1 - Convention tripartite des services comptable et financier entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'avenant n°1 à la convention tripartite des services comptable et financier entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon,
- a autorisé Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer ledit avenant.

**Ressources humaines**

Commission Administrative Paritaire - Promotions Internes

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- a créé les grades énumérés,
- a supprimé les anciens grades à la date de titularisation de l'agent,
- a modifié en conséquence la liste des emplois permanents.

Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement

Recrutement d'un Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet au sein du département Théâtre (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique pour le département Théâtre, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet pour la discipline « Flûte à bec » (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique pour le département Musiques Anciennes, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet pour le département « Musiques Actuelles » (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique pour le département Musiques Actuelles, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'un Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet pour la discipline « Violon Baroque » (catégorie A, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Professeur d'Enseignement Artistique pour le département Musiques Anciennes, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

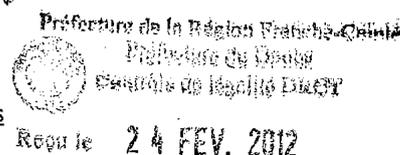
Recrutement au poste de responsable du service « budget, prospective et contractualisation (catégorie A, filière administrative)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de responsable du service « Budget, prospective et contractualisation », dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

**Economie, Emploi et Insertion**

Incubateur de Franche-Comté - Soutien à la valorisation de projets innovants



MM. BODIN et FOUSSERET n'ont pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- a attribué une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Incubateur d'Entreprises Innovantes pour 2012,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

**Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

Fonds de concours du Grand Besançon pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des communes du secteur Nord pour la mise en place du Syndicat mixte de la nouvelle gare TGV

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- a attribué un fonds de concours de 9 000 € aux communes d'Auxon-Dessous, Auxon-Dessus et Châtillon-le-Duc dans le cadre d'une « assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la démarche d'élaboration d'un projet partagé de territoire en vue de la constitution d'un outil commun de gouvernance de type syndicat mixte »,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le versement du fonds de concours ou tout acte nécessaire à sa réalisation.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Pour extrait conforme,

Le Président